

Mesure localisée « PRA1 » Surfaces herbagères et pastorales

Montant : 51 €/ha/an.

Financement : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et FEADER.

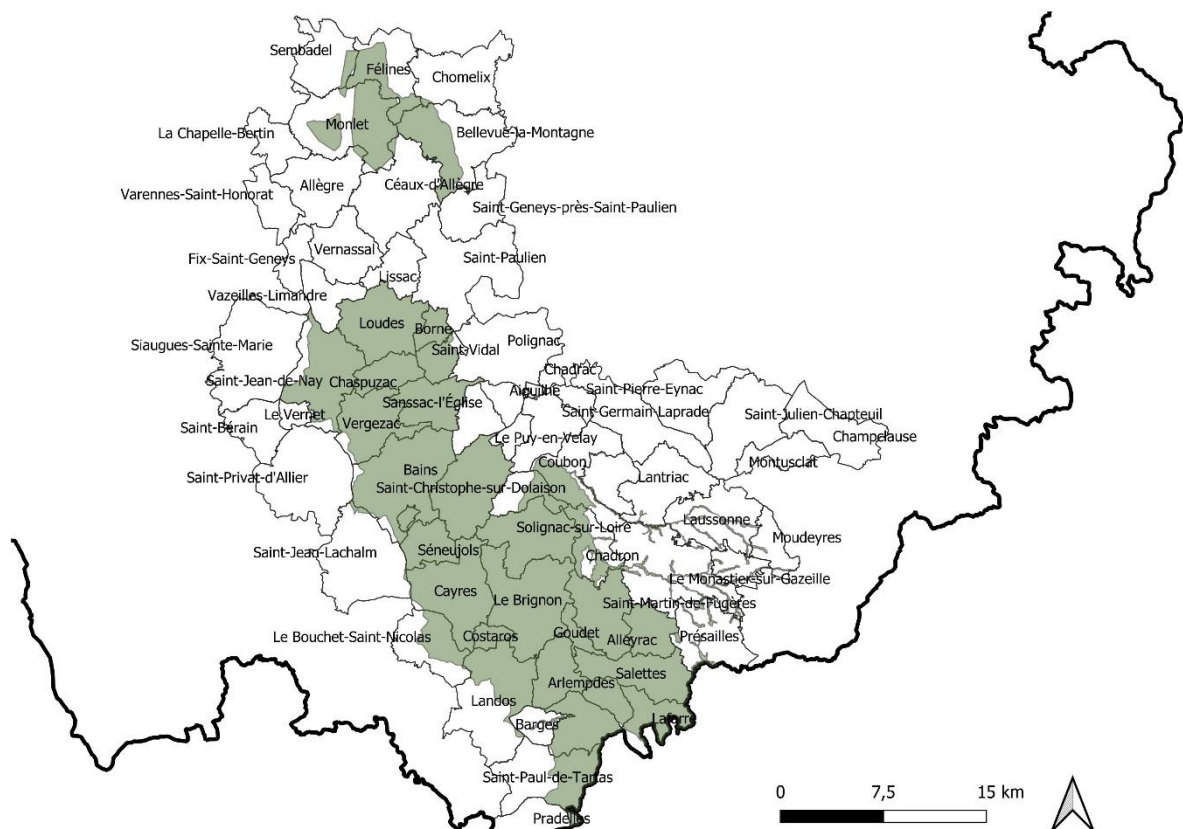
Surfaces ciblées : Prairies permanentes.

Objectifs : Préserver les prairies permanentes à flore diversifiée et les surfaces pastorales en valorisant une gestion extensive de ces surfaces.

Engagements sur les surfaces engagées sur la durée du contrat :

- Respecter les indicateurs suivants sur les surfaces engagées (sélection des indicateurs pertinents selon le type de surface) :
 - Présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique
 - Respect du niveau de prélèvement par le pâturage
 - Absence de dégradation du tapis herbacé
 - Accessibilité du milieu et valorisation
- Pour les entités collectives, respecter une plage d'effectifs herbivores.
- Respecter une utilisation annuelle minimale des surfaces engagées par pâturage ou fauche.
- Ne pas détruire le couvert.*
- Interdiction de fertilisation azotée minérale.
- Ne pas utiliser de produit phytosanitaire.**

Périmètre : voir carte ci-dessous.



* Possibilité d'autoriser un travail superficiel du sol pour restaurer la prairie suite à un aléa climatique ou de nuisibles.

** Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.